

C.C.A.S de LES DEUX ALPES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

48 avenue de la Muzelle

N° 2023-04

38860 – LES DEUX ALPES

Séance du 12 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 janvier à 18 H,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 02 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBERT, Président du CCAS.

Présents : Monsieur Christophe AUBERT Président du CCAS, Madame Françoise MOREAU Vice-Présidente du CCAS, Monsieur Hervé LESCURE membre élu, Mesdames Annie CHALVIN et Florence TRACOL membres nommées.

Absentes : Mesdames Marie-Hélène COING et Céline VALETTE membres élues, Mesdames Catherine GONON et Nadjeschda PIETSCH membres nommées.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LESCURE

DOMAINE : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3.1 – Conseil d'Administration du CCAS

OBJET : Adoption des statuts, du règlement intérieur et du règlement des aides facultatives du Conseil d'Administration du CCAS

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-7 à R.123-28 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** l'adoption des statuts, du règlement intérieur et du règlement des aides facultatives du Conseil d'Administration du CCAS LES DEUX ALPES tels que présentés en annexe ;
- **ENREGISTRE** que ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CCAS et peut à tout moment faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,

Christophe AUBERT